

# ANACOFI NEWS



**N° 17 : décembre 2009**

## **Edito :**

L'année 2009 se termine. Voici venu le moment des vœux et des bilans. C'est aussi Noël et il faut bien sacrifier à la tradition. Des cadeaux donc !

Pour des vœux et des cadeaux plus concrets, rendez-vous le 24 février à Paris, au Palais BRONGNIART, pour notre convention annuelle et nos Assemblées Générales.

Que faut-il garder en mémoire de cette année ?

Qu'en février 2009, nous avons présenté 3 scénarii pour cette année 2009, que nous avons retenus pour tous nos projets et pour notre communication le scénario médian. Au final, c'est le scénario plus ambitieux qui s'est réalisé.

Nous voilà avec 1000 entreprises ou groupes d'entreprises en cette fin d'année contre 650 environ fin 2008.

Pour les CIF, il en est de même. La barre des 1000 entreprises CIF est atteinte et sera matérialisée techniquement courant Janvier 2010 (contre 670 fin 2008).

Que dire d'autre de cette année ?

Il ne manque plus rien de ce que nous avons envisagé. Du service de presse au marché des cabinets en passant par le service juridique que beaucoup aujourd'hui utilisent.

Il ne faudrait pas oublier les nouvelles offres RC, ni l'organisation de la Conférence Internationale (CIFA) qui fut un succès, ou encore la prise en charge de la section française de la Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers (FECIF).

Réglementairement, cette année fut celle de la démesure.

Jamais en 5 ans, nous n'avons vu autant de textes et de consultations sur nos métiers.

Si la MIF et la Directive Assurance nous avaient semblé lourds en 2007, le délire de réflexions et de décisions générées cette année, peut-être du fait de la crise, nous ont littéralement paralysés certains mois.

Pour preuve le livret de l'adhérent passé de 40 à 86 pages et qui a pris 2 mois de plus que prévu à être validé !

Et ce n'est que le début, mais on nous annonce plus de calme en ... 2012 ! Alors, c'est promis, nous avons créé l'ANACOFI dans le double objectif (outre celui de la représentation) de structurer un club de chefs d'entreprises et de développer les services nécessaires à l'exercice de nos activités. Nous resterons donc en prise et tâcherons de fournir à nos membres les solutions adaptées aux évolutions à venir.

Des déceptions pour cette année 2009 ?

Il faut surtout aller chercher dans les « tracasseries » faites par d'autres associations.

Nous avons eu à déplorer des refus d'échanges, parfois, des projets communs lancés seuls par certains, ou des attaques franches sur la pertinence de travaux et de représentation commune. Dans le dernier cas, ceci a été d'autant plus surprenant que le coup est venu de micro-syndicats de métiers considérés par tous, comme ayant la particularité de n'être le plus souvent qu'une activité parmi d'autres.

Quelques petits incidents administratifs ou une dizaine de dates de formation annulées du fait de défections de formateurs (moins de 5% sur un volume de plus de 100 dates).

Voilà pour le bilan négatif.

Rien de nouveau et une année qui, de ce côté-là aura été plus calme que 2008.

Notre réponse aux tracasseries ?

- 75% des nouvelles entreprises syndiquées de notre sphère large, sont venues à l'ANACOFI cette année.

- Le rapport DELETRE qui semble avoir écorné ou discrédité certains des partisans de la spécialisation sans ouverture et la représentation marginale de petites entités qui semble avérée.

Au passage, ce rapport aura permis de mettre fin à ces attaques un peu « basses » sur notre supposée faiblesse en matière de contrôles et de sanctions.

- Enfin, seuls les associations et syndicats qui acceptent l'échange sont actuellement représentés au sein de la Fédération Européenne que de la Conférence Internationale.

Dire qu'il ne s'y passe rien, comme j'ai pu le lire récemment dans la News du SIOB, « c'est parler d'un temps ... » Bref, c'est se rappeler de la création mais c'est sur, pour qu'il s'y passe quelque-chose, il a fallu donner un peu d'énergie et pas attendre que tout y soit fait par les autres !

Passons sur les « fâcheux » et parlons donc des cadeaux :

Tout d'abord une équipe que je souhaite remercier car elle a fait un boulot énorme cette année. Salariés, bureau, responsables régionaux, certains conseillers ou administrateurs en particulier, ont fourni un énorme travail et pour nombre d'entre eux, bénévolement.

Passer de 2 ou 3 personnes qui portent la structure à 20 ou 25 qui travaillent ensemble, n'était pas gagné. Alors, oui, je prends ça pour mon cadeau personnel après quelques déceptions des premières années.

Pour cette équipe le volume des entreprises et les 2 syndicats ou associations entrés en négociation cette année pour rejoindre la confédération, sont aussi un cadeau pour l'association elle même. Première réponse ferme attendue avant le 10 février.

Bien sûr, il y a aussi la reconnaissance tant de la presse que des autorités nationales ou européennes.

Il y a réellement eu un changement de dimension cette année.

Pour les membres, il a eu beaucoup d'avancées et de nouveautés. Faute de temps et de place, je ne vais pas revenir ici sur ce qui a déjà été écrit dans d'autres News.

Les nouveautés récentes ou à venir avant fin janvier ?

- Le site internet, entièrement refait, sur lequel vous disposerez d'une partie dédiée aux membres, une documentation téléchargeable complète, ... Il sera en ligne avant le 15 janvier.
- Le e-learning est également parfaitement en place (3 modules).
- L'année a également été marquée par de nouvelles offres RC pro et la fin de la construction de la centrale d'achat.

Et puis il y a l'Assemblée Générale. Nous y mettons toute notre énergie pour faire de cette rencontre un événement incontournable et une fête des membres et de leurs amis.

Dernier cadeau mais cette fois-ci de notre part à tous aux autres. Comme nous l'avions annoncé il y a deux ans, dès lors que notre association aurait atteint une certaine taille, nous soutiendrions des œuvres philanthropiques.

- Pour la CIFA, nous avons déjà invité cette année, l'Institut du Cerveau.

- En cette fin d'année, c'est un partenariat fort et réciproque, car utile également pour nos membres mais surtout, un accord permanent, que nous passons avec la Fondation de France (cf. pièce jointe et actualité).

Pour finir, merci à tous pour cette année 2009 difficile mais assez extraordinaire pour l'ANACOFI.

Je vous présente mes meilleurs vœux et ceux de toute l'équipe pour cette année 2010 qui s'annonce compliquée mais n'en doutons pas, passionnante.

David CHARLET

## Feuilleton réglementaire : dernier rush avant la pause.

Les adhérents retrouveront la synthèse de l'actualité dans l'une des pièces jointes à cette News.

Les évolutions ont été tellement nombreuses cette année que vous avez pu constater la mise en place d'un second module de formation sur l'actualité juridique dit « module 4 du catalogue ANACOFI-CIF ».

Sans rentrer trop dans le détail, que faut-il retenir de ce dernier trimestre et des annonces faites par le législateur ?

### **Lutte contre le Blanchiment et la Fraude :**

Tout est neuf mais rien n'est en place !

L'AMF avait bien essayé de nous aider en nous fournissant un document pendant l'été mais de nouveaux décrets ou arrêtés sont venus annihiler le travail de leurs juristes.

Pour faire simple, je rappelle que nous devons passer d'un système de déclaration de soupçons fondé sur le montant investi, à un système fondé sur le soupçon défini dans les textes.

Le problème est que pour pouvoir appliquer les nouvelles règles correctement, il faudrait disposer des préconisations de chacune des autorités compétentes. Or en l'état, 3 chantiers semblent ouverts : un pour le financier, un pour le bancaire, un pour l'assurance.

Mais il faut bien reconnaître que la réorganisation annoncée des autorités autres que financières, ne va pas simplifier les choses.

L'ANACOFI participe à la Commission AMF et à celle créée entre la FFSA, la CSCA et l'ANACOFI pour l'assurance.

Nous avons également des relais dans la commission s'occupant de la partie bancaire.

Conclusions des différents travaux attendus vers fin mars/début avril 2010.

### **Assurance-vie ... pas encore de répit !**

C'est inimaginable ce que ce produit et le métier qui consiste à le distribuer peuvent rendre imaginatifs nos hommes politiques.

Le problème c'est qu'à tout changer, ils risquent de mettre en danger la position archi dominante française.

Nous avons donc répondu ce trimestre aux dernières propositions de rédaction d'ordonnance sur la distribution. Pas grand-chose de choquant pour des CIF qui n'oublent jamais ni les lettres de missions ni les rapports écrits, mais difficile quand même de s'expliquer pourquoi il faudra demander à un petit épargnant tout son pedigree, les copies de ses actes, ... Vent de panique à

prévoir pour les distributeurs de masse et franchement, potentiel coup porté à une industrie de pointe de notre pays.

Mais comme quand on est lancé, on ne s'arrête plus, la taxation des capitaux décès change et devient imposable aux prélèvements sociaux. Anormal ?  
Pas vraiment d'autant qu'il faudra bien trouver des ressources pour combler le déficit budgétaire abyssal français. En attendant cette annonce tombe au moment des réformes sur la distribution qui alourdissent les obligations des professionnels.

### **Autorités : C'est confirmé, ... on change tout.**

D'ici la fin du premier semestre 2010 nous devrions connaître l'organisation de la régulation de tous nos métiers. Si l'AMF reste, toutes les autres autorités actuelles sont fusionnées dans l'Autorité de Contrôle Prudentielle.

Quid du rattachement de nos métiers ?

Eh bien le débat pour nous, porte sur la co-régulation des IOB, des CIF et des Courtiers d'Assurances.

Les CGP ou les Hauts de Bilan (en fait Corporate en droit européen) ne pourront valablement être traité qu'après que les décisions aient été prises à la suite de la consultation lancée sur le rapport DELETRE 2.

### **En bref.**

- Conseil en Gestion de Patrimoine : Notre Président a eu l'occasion d'échanger avec le Député Louis Giscard d'Estaing le 9 décembre. Une note doit être transmise au député qui a accepté d'envoyer son attaché parlementaire lors de notre prochaine réunion de la commission juridique, devrait être présent lors de notre Assemblée Générale et nous a garanti qu'il attendrait les conclusions sur le rapport DELETRE et l'ACP avant de proposer une nouvelle version de son texte.

- Consultations européennes sur les PRIPS (produits d'épargne de détail), le conseil financier (et corporate), les intermédiaires de crédits.  
Nous avons répondu pour les 2 derniers domaines en concertation avec les autres grandes fédérations professionnelles françaises ou européennes.  
Le cas des PRIPS devant être traité courant janvier.

- Le projet de loi 1769 gêne les IOB en mettant partiellement en danger leur niveau de rémunération mais il ne faudrait pas oublier le projet de loi 1889 qui lui, se propose d'autoriser notamment les experts comptables et les Chambres de Commerce à réaliser certaines missions qui sont l'apanage des CIF et des Agents Immobiliers. Répondant entre autre à la demande du Président du SIOB, malgré ses attaques et suite à l'analyse de notre juriste, nous avons pris contact avec 4 députés sur ces sujets. Les textes devant être mis en discussion courant janvier, nous reprendrons notre action au ministère et à l'Assemblée Nationale rapidement.

## Première photo de fin d'année de notre association.

Il faudra attendre le traitement des ré-adhésions 2010 pour disposer de données plus fines, mais nous pouvons déjà donner quelques informations sur notre situation actuelle.

La nouveauté 2010 sera un tableau complet permettant de nous comparer aux autres de manière certaine.

Pour l'heure, voici ce qui est acté et certain au 31 décembre :

- La base complète de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF laisse apparaître environ 1600 personnes physiques différentes identifiées (uniquement dirigeants, ou CIF salariés).
  - Nous avons atteint 980 entreprises ou groupes membres directs de l'ANACOFI et leur connaissons 135 filiales ou franchises CIF à ajouter.
  - Au total, il y aura 984 entreprises CIF inscrites sur la base au 31 décembre pour environ 1330 personnes physiques CIF (pour un objectif maximal initial de 750 entreprises pour 1300 personnes).
  - Les syndicats membres ont apporté 101 entreprises CIF sur ce nombre.
  - La barre des 100 entreprises du haut de bilan est franchie.
  - Le taux d'entreprises se déclarant comme exerçant la Gestion de Patrimoine devrait dépasser 55%.
- 
- 75 à 80% de nos membres ANACOFI sont CIF ou disposent d'une structure CIF dans leur groupe (contre 70% fin 2008).
  - Le nombre de nouvelles entreprises membres (net des désinscriptions) a été compris entre 25 et 50 par mois (50 en décembre).

### **Objectif 2010 :**

- 2 nouveaux syndicats ou associations membres.
- 300 entreprises ou groupes adhérents directs à l'ANACOFI de plus (pour 450 entreprises en fait et 1300 dirigeants ou salariés).
- 400 à 600 entreprises CIF pour 600 à 900 CIF dirigeants, indépendants ou salariés.

### **Actualité :**

#### **Formation e-learning :**

- Le module CIF obligatoire dit « module 1 » est ouvert depuis décembre. Compte tenu du retard qu'a pris sa mise à disposition, nos membres intéressés doivent s'y inscrire pour 2009 jusqu'au 20 janvier et auront jusqu'au 25 février pour le valider.
- Le module « marchés financiers », une alternative à la formation en salle

(inscription via Julie CELERIER) est complété par un module « Loi de Finance 2010 » (inscription via [www.quoveo.com/inscription\\_anacofi/index.php](http://www.quoveo.com/inscription_anacofi/index.php)).

### **Formation en salle :**

Nouvelles dates « Module 1 » sur le site pour le premier trimestre.  
Dates, autres modules vers le 15 janvier.

### **Site internet :**

Il est terminé.

Nous le mettrons en ligne prochainement dès que les pages auront été implémentées par notre équipe.

Lors de votre première connexion, vous serez invités à générer votre code d'accès pour la partie membres.

Nous vous laissons le soin de découvrir les nouvelles fonctionnalités.

### **Centrale d'achat :**

Après ID SOFT et son logiciel TOPINVEST, ceux de HARVEST, AMC ainsi que 2 bases de données devraient être proposés à nos membres avec des prix négociés.

### **Normes informatiques :**

2 normes informatiques sur les échanges de données entre fournisseurs et courtiers/CGP se développent. L'ANACOFI suivra les évolutions de ces 2 options.

Pour l'heure, avec la collaboration de l'ANCDGP et comme la CIP, l'ANACOFI est entrée au Conseil d'Administration de l'association qui s'occupera du développement de la norme dite « PENELOP ».

Le second système étant développé sous l'égide de la CSCA, partenaire historique de l'ANACOFI, nous sommes invités à participer (s'associer ?) aux travaux ou réflexions en la matière.

### **Partenariat :**

- La Fondation de France est ce que nous pourrions appeler le financier et le conseil technique du caritatif.

Rien d'étonnant donc à ce que nos deux organisations se soient rapprochées.

Les membres de l'ANACOFI deviennent, avec les Notaires, les partenaires de la Fondation de France qui ne nous propose pas seulement de recycler nos capitaux ou ceux de nos clients, mais également une assistance en ingénierie patrimoniale « philanthropique ».

Vous trouverez donc en pièce jointe de cette NEWS, la plaquette réalisée par la Fondation de France, à l'attention des CGP. Mais cet accord ne s'arrête naturellement pas à nos seuls membres CGPI.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre nouveau site dès mi janvier.

Il n'est pas dans nos habitudes de parler des accords en négociation. Ceci étant dit, la date du 10 février est arrêtée pour la signature d'un accord entre notre association et un nouveau syndicat membre.

Les attachés de presse devraient sous peu disposer d'un communiqué à diffuser.

Par ailleurs, certains sponsors et près de 500 membres des 2 structures plus concernés que les autres, vont recevoir une invitation dans les jours à venir. Cet accord devrait permettre de plus que doubler le nombre des entreprises de haut de bilan et renforcer encore le nombre des structures non spécialisées en Gestion de Patrimoine, mais ayant développé une offre en la matière.

Quoi qu'il en soit c'est entre 100 et 300 entreprises CIF qui sont envisagées à la suite de cet accord.

### **FECIF France :**

Réunion du Conseil d'Administration le 15 janvier à Paris. Au programme, l'organisation définitive de la section française, point sur les consultations juridiques et réglementaires européennes et lancement d'une étude nationale sur les métiers en vue de la rédaction d'un livre blanc français.

### **IOB : une actualité, une cellule spéciale.**

Après le refus de l'AFIB qui absorbe clairement le SIOB, de rejoindre l'ANACOFI et suite aux constats de différentes instances, qui nous place en position de représentation plus forte que celle des syndicats se déclarant comme représentatifs des IOB ou des professionnels proposant crédits et offres bancaires, nous avons été amenés à structurer une cellule de représentation et de défense des intérêts de nos membres concernés par ces métiers.

Elle disposera de l'appui de notre service juridique et rapidement, d'une équipe de membres comme c'est le cas pour le haut de bilan et la gestion de patrimoine.

- Premières actions : la loi sur les services consulaires, les consultations européennes, la loi sur les rachats de crédits et un souhait fort du nouveau responsable de la cellule (Michel FLEURIET) : le travail en concertation avec les fournisseurs de crédit.

### **Rappel :**

Suite à diverses réclamations de membres, nous rappelons à tous que l'appartenance à une association n'autorise en rien à "spammer" les confrères.

Nous organisons l'échange, pas la production de listes de démarchage.

La mention de l'annuaire, jusqu'ici destinée aux compagnies financières ou d'assurances qui leur indiquait si le membre acceptait d'être approché directement par les partenaires sera donc modifiée pour faire état de l'acceptation du démarchage quel que soit le démarcheur.

## Evènements :

### **TEPA CAPITAL :**

Comme l'année dernière, nos membres sont invités à participer à cet évènement qui se déroule au Sénat, consacré au financement des entreprises et aux opportunités ouvertes par la loi TEPA et les textes qui la complètent ou la complèteront.

Date : 14 Janvier 2010

Lieu : Sénat

Inscription : [www.tepacapital.com](http://www.tepacapital.com)

Coût : 300 € HT

Validation formation : 1 journée ou 6 heures.

### **ASSEMBLEE GENERALE :**

Notre convention s'ouvrira le 24 février à 10h30 au Palais BRONGNIART (Bourse de Paris), par une table ronde sur l'évolution de nos métiers et une discussion avec les professions réglementées ordinaires.

A 14h30, allocution de Notre Président sur l'état des métiers, de l'association, de la réglementation et les perspectives pour 2010.

Enfin à partir de 16h, Assemblées Générales de l'ANACOFI puis de l'ANACOFI-CIF.

Tout au long de la journée, vous retrouverez des ateliers, démonstrations de logiciels et pourrez échanger avec vos compagnies partenaires ou vos fournisseurs de logiciels, presse ou vos centres de formation.

Les convocations partant par mail, nous aurons besoin de recevoir le plus vite possible les pouvoirs ou la confirmation de votre présence (se reporter à la convocation qui partira dans les prochains jours).

Date : 24 février 2010

Lieu : Palais BRONGNIART

Validation formation : 1 jour ou 6 heures si signature des feuilles de présence de la matinée et de l'après-midi.

### **CONVENTION CIFA :**

Après Paris 2009, les experts mondiaux de la finance se retrouveront à Madrid fin avril pour parler de l'après crise et de la régulation. Nous tâchons d'organiser une délégation française forte avec le concours de notre Vice-Président, Guy COHEN, que le sujet passionne.

Accès prioritaire gratuit possible pour les membres de la future section internationale et tarif négocié pour les autres.

Date : 28, 29 et 30 avril

Lieu : Madrid

Validation formation : 2 jours ou 12 heures.

Plus d'informations ou inscriptions : [j.celerier@anacofi.asso.fr](mailto:j.celerier@anacofi.asso.fr)

## **Vie des Régions :**

Le dernier tour de France se termine et nous organisons déjà le prochain. Mais le programme n'étant pas encore totalement arrêté, voici les quelques informations dont nous disposons pour le premier trimestre 2010.

Pour le reste, il faudra venir découvrir les informations sur notre nouveau site. Enfin, le 25 février tous les représentants régionaux se réuniront pour organiser au mieux l'année et les événements locaux.

### **PARIS / IDF :**

Formations : Toutes les dates disponibles pour le Module 1 dès maintenant et un certain nombre de dates pour les autres jusqu'à fin janvier.

Assemblée Générale et TEPA CAPITAL (Cf. Evènements).

### **Sud EST :**

Nouvelle animatrice sur la zone Savoie : Marie VIALLET.

Formation Module 1 : le 26 janvier à Marseille.

Dîner adhérents prévu le 25 janvier.

### **Sud OUEST :**

Réunion à Toulouse à l'initiative de notre animateur local, Gérard AVISOU, le 28 janvier.

Formation Module 4, actualité CGP et/ou Haut de Bilan.

Formation Module 5, retraite et épargne collective.

Formation Module 1 à Bordeaux, le 2 Février.

Dîner/débat prévu à Bordeaux avec le concours de TRACFIN.

### **CENTRE ET LYONNAIS :**

Formation Module 1 le 28 janvier.

Dîner adhérents prévu le 27 janvier.

### **EST :**

Nouvel animateur Nancy : Remy SAX

Formation Module 1 le 27 novembre à Nancy ou Reims.

### **OUEST :**

Formation Module 1 le 9 février à Rennes.

### **NORD :**

Un renfort pour l'animateur du 59 (Marc MESNIL) en la personne de RUDY HERTEL.

Pré-Inscription pour les formations ou les conférences via notre permanence (01 40 02 00 80, [j.celerier@anacofi.asso.fr](mailto:j.celerier@anacofi.asso.fr) ou [anacofi-cif@wanadoo.fr](mailto:anacofi-cif@wanadoo.fr)).

## **Pièces jointes pour les membres :**

- la fiche de déclaration d'intérêt pour un achat ou une vente de clientèle ou d'entreprise.
- Plaquette présentation Fondation de France pour CGP
- Note décembre de notre service juridique
- Livret de l'adhérent / Livret CIF

\*\*\*\*\*

Nous contacter : 01 40 02 00 80 ou [anacofi-cif@wanadoo.fr](mailto:anacofi-cif@wanadoo.fr)

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : [anacofi@anacofi.asso.fr](mailto:anacofi@anacofi.asso.fr)